

Chemin de saint Vérédème 2022

Départ de Vézénobres : Chemin interâges du 25 au 28 mai

Au VII^e siècle, Vérédème vécut la *Rupture* et l'*Intériorité* dans son ermitage au-dessus d'une des plus belles gorges du Gardon. C'est là qu'il vécut aussi la *Fraternité* quand un certain Gilles le rejoignit quelque temps pour expérimenter une vie d'ermite.

À nous aujourd'hui de partager les valeurs spirituelles des chemins de saint Gilles, au long d'un des plus anciens sentiers de marche. La nature méditerranéenne, l'eau qui file entre les cailloux, la garrigue et ses plantes, le vrombissement des insectes, la pureté du ciel au printemps nous aideront à oublier notre vie habituelle, à « prendre le temps » de la rencontre avec les autres (1).

La vie en chemin vécue en toute simplicité : marcher en pleine nature, cuisiner ensemble, partager les repas, nous retrouver à l'hébergement du soir, installer nos matelas au sol, vivre des temps d'échanges et de silence, nous unir, pèlerins de tous âges, par la prière et la célébration, mettre en commun nos talents et notre énergie..., temps de rupture et d'intériorité auxquels nous sommes invités pour marcher sac à dos sur ces chemins gardois.

Ainsi pourrons-nous mieux ressentir que « *c'est le temps que nous passons avec les autres qui nous les rendent si importants* » (2)

Ce chemin de saint Vérédème est proposé durant le week-end prolongé de l'Ascension, pour un temps de marche au long cours qui nous invite à la méditation, à la respiration du corps et à l'élévation de l'esprit.

Alors, attention, ce chemin peut changer notre vie !

(1) en lien avec le thème d'animation spirituelle des chemins 2022

(2) toute analogie avec le Petit Prince n'est pas fortuite du tout !



Rassemblement à Vézénobres (30360) :
mercredi 25 mai à partir de 16 h

Séparation à Sanilhac (30700) :
samedi 28 mai à partir de 16 h

Responsable :
Bernard MAZEL
04 78 03 98 33/06 82 73 37 17
mazel.b@orange.fr

PENSEZ BIEN À CONTACTER LE RESPONSABLE AVANT D'ENVOYER
À LA TRÉSORIÈRE VOTRE INSCRIPTION ACCOMPAGNÉE DU RÈGLEMENT